

**COMMUNE DE VILLECHETIVE**  
**Compte rendu de la séance du 12 janvier 2023**

Secrétaire(s) de la séance: Christelle ERGO

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents: Arnaud BÉGUÉ

Excusés: Olivier THIBAUT

Représentés:

- \* Achat d'une remorque,
- \* Impression du Petit Journal,
- \* Questions diverses

Monsieur Arnaud BÉGUÉ a envoyé un mail afin de signaler qu'il n'avait pas été mentionné dans le Procès-Verbal en questions diverses le refus d'installer un banc dans la cour de l'école car lors de manifestations comme halloween, le public ne dispose pas de sièges pour s'asseoir. Il a été répondu que d'installer un banc dans la cour pouvait être dangereux pour les enfants pendant qu'ils jouent et 150 chaises sont à disposition dans le garage situé dans la cour de l'école.

**Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité**

**Délibérations du conseil:**

**Décisions modificatives ( 2023 DE 01)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, suite à des factures arrivées en décembre 2022, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65548	Autres contributions	910.00	
65888	Autres	1500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	50.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-2460.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision modificative.

**Achat d'une remorque ( 2023 DE 02)**

Madame le Maire présente différents devis pour l'achat d'une remorque avec ridelle. Après avoir comparé les devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise De Bruin d'un montant HT de 6 490 €.

## **Impression du Petit Journal**

Suivie à un dépassement du nombre de copies sous contrat pour le photocopieur de la Commune, dû, en partie, par l'impression du Petit Journal. Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour l'impression du Vich'tiviot par une imprimerie. Les deux devis proposés dépassent largement le surcoût du dépassement de copies du photocopieur de la Mairie. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre un prestataire extérieur et de continuer à utiliser le photocopieur de la Mairie.

## **Questions diverses :**

\* Pacte Territoire : l'attribution des subventions aux communes devait être décidée le 9 décembre 2022. Cela a été ajourné et la Commune connaîtra le montant de subvention du Conseil Départemental pour le gîte rural au mieux en février et au pire en juin.

\* Parvis de l'église : Un conseiller demande où en est le projet de réfection du parvis de l'église. Un devis de 9 530 € avait été présenté au Conseil et il avait été décidé d'ajourner ces travaux dans l'attente d'avancement des travaux du gîte. Ce sujet avait été évoqué lors du vote du budget 2022 de la commune.

\* Choucroute du 25 février pour le gîte rural : Cette choucroute est organisée au profit de la restauration du fournil qui sera prochainement restauré en gîte communal. Des conseillers ont signalé qu'ils ne pourront pas y participer.<

\* Demande de salle gratuite : Le CSOS 89 (Centre de Sauvegarde pour Oiseaux Sauvages et petits mammifères) dont le principal but est de récupérer les animaux sauvages blessés, de les soigner pour les relâcher dans leur milieu naturel a tourné un film dans la forêt des Abesses et de Courbépine demande si elle peut bénéficier de la gratuité de la salle pour présenter ses films dans le cadre de la journée internationale des forêts le samedi 28 mars (avec une sortie le matin avec des agents de l'ONF). La sortie et la projection seront gratuites et ouvertes à tout public.

Le Conseil Municipal donne son accord.

\* Voeux du Conseil Municipal : ils auront lieu le lundi 23 janvier à 18h30.

Séance levée à 21 h 10